

I. BUT DU COURS

Ce cours s'inscrit dans le cadre du *Certificat sur les œuvres marquantes de la culture occidentale* dont l'objectif est de transmettre une expérience du savoir humain dans sa généralité par la lecture d'œuvres qui ont marqué les six grands domaines que sont la littérature, la philosophie, l'histoire, la politique, la religion et la science. À la différence des autres cours du programme, qui se concentrent plus spécifiquement sur un de ces domaines dans une période de l'histoire ciblée (époque antique ou époque moderne et contemporaine), le cours *Œuvre au choix* cible quant à lui des œuvres qui intègrent plusieurs disciplines ou qui abordent des auteurs ou domaines connexes à ceux du programme.

II. OBJECTIFS

Objectifs de connaissance

- a. Acquérir une solide culture générale par le plaisir de la lecture.
- b. Faire l'expérience du savoir véhiculé dans les œuvres qui ont marqué la culture occidentale et en comprendre la spécificité.

Objectifs d'habiletés intellectuelles

- a. Développer l'art de la lecture et de la discussion.
- b. Développer sa propre autonomie vis-à-vis de la lecture des grandes œuvres.
- c. Favoriser les capacités de synthèse et de communications orale et écrite.

III. CONTENU

1. Édition obligatoire : Rousseau, *Émile*, Gallimard Folio essais, 1969, ISBN 9782070329083.
2. Goethe, *Les Souffrances du jeune Werther*, Gallimard Folio classique, ISBN 9782070364961.
2. Édition obligatoire : Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Garnier-Flammarion no.0947, 2004, ISBN 9782080709479.

IV. FORMULE PÉDAGOGIQUE

La lecture des grandes œuvres est le moyen par lequel l'étudiant développera un jugement autonome et instruit. Ce sont les livres qui enseignent, et tous dans ce cours, étudiants comme enseignants, participent à l'effort de s'en approprier l'enseignement. À chaque séance, l'étudiant sera donc invité à partager les fruits de sa lecture et à la comparer à celle de ses pairs. Pour ce faire, diverses activités d'apprentissage (réflexions hebdomadaires, exposé oral et travail long synthèse) seront proposées afin de rendre fécond le contact avec l'œuvre. Toutes ces stratégies pédagogiques ne visent qu'un seul objectif : enrichir la mise en commun de l'expérience d'apprentissage d'une œuvre.

V. CALENDRIER DES LECTURES

Semaine	Lecture	Semaine	Lecture
Semaine 1	<i>Émile</i> , Préface et Livre I	Semaine 9	<i>Émile</i> , Livre V (extraits)
Semaine 2	<i>Émile</i> , Livre II (partie 1)	Semaine 10	<i>Souffrances du jeune Werther</i>
Semaine 3	<i>Émile</i> , Livre II (partie 2)	Semaine 11	<i>Éthique</i> , Livre I*-II*
Semaine 4	<i>Émile</i> , Livre III	Semaine 12	<i>Éthique</i> , Livre III
Semaine 5	<i>Émile</i> , Livre IV (partie 1)	Semaine 13	<i>Éthique</i> , Livre IV*, V*, VI*, VII*
Semaine 6	<i>Émile</i> , Livre IV (partie 2)	Semaine 14	<i>Éthique</i> , Livre VIII*-IX
Semaine 7	<i>Émile</i> , Livre IV (partie 3)	Semaine 15	<i>Éthique</i> , Livre X
Semaine 8	<i>Semaine de lecture</i>		*extraits

VI. MODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

1. Onze réflexions hebdomadaires valant pour 33% de la note finale.
2. Un exposé oral interactif valant pour 25% de la note finale.
3. Deux travaux courts valant chacun pour 21% de la note finale (42%).

Les réflexions hebdomadaires sont le moyen grâce auquel l'enseignant s'assure que les étudiants font l'effort d'une lecture attentive pour chacune des séances. Il s'agit de mettre par écrit ses réflexions et commentaires sur la lecture de la semaine (aucun résumé de lecture), selon les consignes du Guide de lecture envoyé par courriel. L'étudiant devra remettre une réflexion hebdomadaire en classe, à chaque séance, sauf pour les séances où il remet un travail court ou fait un exposé. Chaque réflexion devra compter de une à deux pages (400-600 mots). Les réflexions hebdomadaires seront évaluées en fonction de l'effort personnel mis à la compréhension autonome de l'œuvre, d'une courte critique personnelle et de la clarté de présentation.

L'exposé oral interactif permet à l'étudiant de lancer et de prendre en charge la discussion lors d'une séance. L'étudiant devra choisir un des thèmes suggérés par l'enseignant et présenter son analyse de celui-ci en classe. L'exposé oral sera évalué surtout en fonction de la compréhension approfondie transmise sur un aspect du texte à l'étude, mais aussi en fonction du traitement des thèmes abordés, de la clarté de l'expression, de la cohérence des idées, de l'effort personnel de réflexion et de la qualité orale de l'exposé. L'exposé oral pourra se faire en équipe de deux ou individuellement, les autres évaluations étant individuelles. S'il est fait individuellement, l'exposé oral dure 10-12 minutes, et s'il est fait en équipe de deux, 15 minutes maximum (sans compter la discussion lancée à la fin). À la fin de l'exposé, on lance la discussion avec une question connexe. L'horaire des exposés oraux sera déterminé lors de la première semaine de cours.

L'étudiant doit faire deux travaux courts, un avant et un après la semaine de lecture. Chaque travail court portera sur la lecture assignée pour une séance particulière. L'étudiant devra choisir un des sujets suggérés par l'enseignant et remettre son travail écrit au début de la séance en question. L'objectif principal de ce travail est d'approfondir un thème de la lecture obligatoire de la semaine. Le travail court, de 5 à 7 pages en Times 12 points et à interligne 1,5, sera évalué en fonction de la compréhension du texte à l'étude, du traitement des thèmes abordés, de la clarté de l'expression, de la cohérence des idées, de l'effort personnel de réflexion et de la qualité de la langue. L'enseignant n'acceptera aucun travail reçu après le début de la séance. L'horaire des travaux courts sera déterminé lors de la première semaine de cours.

VII. ÉCHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.

A+ (95%-100%)	A (90%-94%)	A- (85%-89%)
B+ (80%-84%)	B (76%-79%)	B- (72%-75%)
C+ (68%-71%)	C (64%-67%)	C- (60%-63%)
D+ (55%-59%)	D (50%-54%)	E (-49%)

Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir Politique du français disponible sur le site web de la Faculté de philosophie). Une pénalité de 5% sera appliquée pour un travail écrit comportant 5 à 9 fautes, et 10% pour 10 fautes et plus.

VIII. ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP

Voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>.

IX. UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation d'appareils électroniques (téléphones intelligents, tablettes numériques, enregistreurs, ordinateurs reliés à Internet, etc.) est interdite pendant les cours.